

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MAM SUSTAIN USA

Code ISIN : FR0013333531 Part E - FCP géré par Meeschaert Asset Management

FCP géré par Meeschaert Asset Management

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le fonds est classifié "Actions internationales"

MAM SUSTAIN USA a pour objectif de gestion d'offrir sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une croissance du capital à long terme par le biais d'un portefeuille d'actions d'entreprises des Etats-Unis, sélectionnées selon des critères éthiques et de développement durable et en mettant en œuvre une stratégie ISR. L'indicateur de référence du fonds est l'indice Standard and Poor's 500 Total Return exprimé en dollars. Le Standard & Poor 500 est un indice représentatif des actions de grande capitalisation américaine, regroupant 500 grandes sociétés cotées sur les bourses américaines. Cet indice est calculé par Standard & Poor's, dividendes nets réinvestis (consultable sur le site <https://eu.spindices.com/indices/equity/sp-500>). La stratégie d'investissement de MAM Sustain USA repose en amont de l'analyse financière sur la sélection de valeurs éligibles pour le fonds, dans une démarche de « best-in-class », et s'effectue à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés. Au moins 75 % du Fonds est investi dans des entreprises à larges capitalisations, contenues dans l'indice S&P 500. Dans le cadre de sa gestion discrétionnaire, le fonds pratique une démarche d'exclusion qui cible les entreprises dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) s'effectue dans le tabac, les jeux d'argent, l'alcool l'armement ou les entreprises appartenant au secteur de la Chimie, ainsi que le charbon (exploitations minières, production d'électricité à partir de charbon thermique). Le Fonds s'appuie sur la recherche ESG approfondie de Sustainalytics pour sélectionner des entreprises respectant la dignité humaine et agissant pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). Cette analyse extra-financière s'effectue sur la base de critères environnementaux (exemple : gestion des émissions de gaz à effet de serre, classements de la performance environnementale des pays ...), sociaux (exemple : formation et gestion des compétences, écart des rémunérations hommes / femmes ...), de gouvernance (exemple : indépendance du conseil d'administration, classements des niveaux de corruption des différents pays ...), de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail (exemple : lutte contre les discriminations...), ainsi que des engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales (exemple : impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation ...). La sélection s'effectue selon une logique de classement, réalisée en fonction du score ESG sustainability (Total ESG Risk Rating < à 32 sur une échelle allant de 0 à 100) et du niveau de controverses Sustainalytics (niveau de controverse < à 4 sur une échelle allant de 1 à 5). L'univers des valeurs sur la base de ces critères est revu à minima trimestriellement. A titre indicatif, au maximum 80% de l'ensemble des entreprises du S&P 500 tous secteurs confondus, sont finalement éligibles et donc intégrées au périmètre d'investissement du fonds. Hors S&P 500, et dans la limite de 25% du portefeuille, les valeurs éligibles devront respecter les mêmes critères de sélection (score ESG et niveau de controverses). Au global, le taux d'exclusion par rapport à l'univers de départ sera supérieur à 20%. A titre indicatif, au maximum 80% de l'ensemble des entreprises analysées tous secteurs confondus sont finalement éligibles et donc intégrées au périmètre d'investissement du fonds. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds doit être durablement supérieure à 90% de l'actif net (hors liquidités détenues à titre accessoire). Le portefeuille sera composé d'au moins 30% d'actifs autres que les titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques, ces derniers faisant l'objet d'une évaluation ESG. Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% de l'actif net, le fonds pourra investir dans des fonds ISR de Meeschaert Asset Management ayant une stratégie ESG assez proche. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR du fonds pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le fonds pourra avoir recours à des OPC « Monétaires ». Le fonds ne bénéficie pas du label ISR.

L'analyse financière est basée sur une gestion active de convictions, privilégiant les compagnies à grosses capitalisations, dominantes dans leur secteur. Le portefeuille investit au moins à 75% de son actif net en actions américaines, mais est typiquement investi à près de 100%. La zone géographique privilégiée d'investissement est les Etats Unis. Les zones géographiques restantes peuvent concerner les autres pays de l'OCDE mais ayant une exposition importante au marché US. A titre accessoire, limité à 10% de l'actif net, le Fonds peut investir sur des obligations d'émetteurs privés. Le Fonds n'investira pas dans des titres à caractère spéculatifs non notés ou notés "High Yield". Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière. La société de gestion ne recourt pas uniquement à ces notations et utilise d'autres sources d'informations (publication des comptes, roadshows, analyses crédit...) pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note. La gestion de la trésorerie sera effectuée en titres du marché monétaire. La gestion obligataire est une gestion active de convictions basée sur une analyse interne réalisée par les équipes de gestion du fonds : avec notamment l'étude des flux sur les marchés obligataires d'émetteurs privés, les bilans, rapports annuels et les équipes de managements des sociétés, l'environnement concurrentiel et les perspectives du secteur d'activité. Elle ne résulte pas uniquement des critères des agences de notation. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une exposition synthétique aux risques actions, ou change sans rechercher de surexposition. **Durée de placement recommandée** : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans. Les revenus sont capitalisés. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chez CACEIS BANK avant 12 heures pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques utilisées pour l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.
- La catégorie de risque affichée et le classement du fonds ne sont pas garantis, ils peuvent évoluer dans le temps.
- Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le niveau de risque de ce fonds est 6, il reflète principalement son positionnement sur les produits actions internationales.

Les principaux risques du fonds non pris en compte par l'indicateur sont : Néant

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais uniques à la souscription et au rachat	
Frais d'entrée	2,00%
Frais de sortie	néant%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés en cours d'exercice	
Frais courants	2,60* TTC de l'actif net l'an
Frais prélevés sous conditions spécifiques	
Commission de performance	10% TTC maximum de la surperformance du FCP au-delà de l'indice de référence. (S&P 500 total net return)

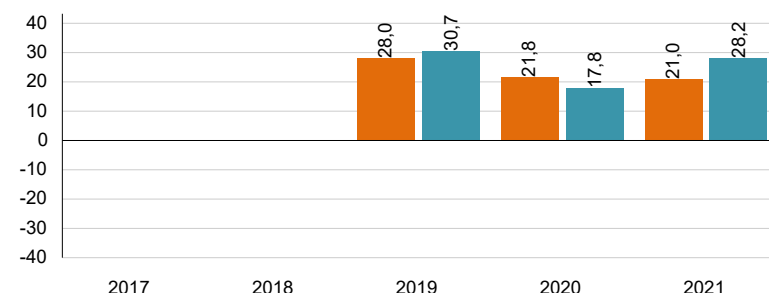
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, ces frais peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre distributeur ou de votre conseiller sur le montant effectif de ces frais.

*Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos en décembre 2021. Il peut varier d'une année sur l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Le montant de la commission de performance pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élève à 0.00% de l'actif net moyen par part sur l'année.

La commission de surperformance se calcule selon la méthode de l'actif indicé sur une période d'observation de 12 mois allant du 1er janvier au dernier jour de bourse du mois de décembre de la même année. La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois. **La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part est négative, tout en restant supérieure à l'indice de référence.** Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "**frais et commissions**" du prospectus de l'OPCVM, disponible sur le site internet www.meeschaertassetmanagement.com.

PERFORMANCES PASSES

Les performances passées ne sont pas une indication fiable des performances futures.

Ces performances intègrent la totalité des frais hors frais d'entrée ou de sortie.

Ticker Bloomberg indice de référence : SPTR500N

Date de création du fonds : 20/08/2018

Devise de référence : USD.

MAM SUSTAIN USA
Indice de référence

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS BANK

Le montant minimal de souscription initiale est de 1 millième de part.

L'OPCVM propose d'autres parts ou actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus. Le prospectus dans sa version la plus récente ainsi que les derniers rapports annuels et périodiques sont disponibles gratuitement en français auprès de Meeschaert Asset Management, par écrit à Tour Maine Montparnasse 33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15, et sur le site internet www.meeschaertassetmanagement.com. La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur son site internet. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Les parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933- définition disponible sur le site internet www.meeschaertassetmanagement.com). L'OPC opte pour le statut d'institution financière non déclarante française réputée conforme tel que prévu dans le prospectus complet et dans l'IGA France-Etats-Unis du 14 novembre 2013.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site de Meeschaert Asset Management à l'adresse www.meeschaertassetmanagement.com. Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande. La responsabilité de Meeschaert Asset Management ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. La société de gestion Meeschaert Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les Informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/04/2022.